

ARRETE MUNICIPAL n° 289/2026
Réglementant le stationnement, la circulation et la vitesse des véhicules
PROLONGATION ARRETE N°686/2025
RUE SADI CARNOT

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par des arrêtés modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°217/2026 du 09 avril 2026 portant délégation de pouvoir à M. ANDRE,

Vu la demande de la société E.J.L en date du **29 avril 2026**,

Considérant que l'arrêté 686/2025 prend fin le 30 avril 2026,

Considérant qu'il convient d'octroyer à la société E.J.L une prolongation de l'arrêté 686/2025 relatif à l'aménagement de voirie, pour une durée supplémentaire de 12 jours pour le compte de la Métropole Européenne de Lille

ARRETONS

Article 1er : L'arrêté N°686/2025 est prolongé jusqu'au 12 mai 2026

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables dans l'emprise du chantier situé rue Sadi Carnot.

Article 3 : **Mme la Directrice Générale des Services de la ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE**
Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-Lez-Lille,



HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ EN BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la Société E.J.L – 4 avenue du Port Fluvial – 59120 LOOS.

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 05 MAI 2026

Pour le Maire, par délégation
Émeric ANDRE
le Maire

Adjoint au Maire,
chargé de l'Accessibilité et de la Voirie



Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE,
Compte tenu de la publication le

05 MAI 2026